

Séance du Conseil Municipal du 27 Mars 2009

Tous les Conseillers présents

Approbation du compte-rendu de la séance précédente.

FINANCES

Comptes administratifs 2008

- Budget principal :	Dépenses de fonctionnement	125 053,09
	Recettes de fonctionnement	146 854,92
	Excédent de fonctionnement 2008	21 801,83
	Excédent de fonctionnement antérieur	52 274,85
	Excédent global de fonctionnement	74 076,68 €
	Dépenses d'investissement	50 647,69
	Recettes d'investissement	47 414,42
	Déficit d'investissement 2008	..3 233,27
	Déficit d'investissement antérieur	30 419,72
	Déficit global d'investissement	33 652,99 €
- Budget assainissement	Dépenses d'exploitation	41 376,94
	Recettes d'exploitation	59 876,38
	Excédent d'exploitation 2008	18 499,44 €
	Dépenses d'investissement	34 053,27
	Recettes d'investissement	34 010,03
	Déficit investissement 2008	43,24
	Déficit d'investissement antérieur	58 326,52
	Déficit global d'investissement	58 369,76 €

Les résultats de l'année 2008 sont approuvés à l'unanimité. Conformément à la réglementation, l'affectation des résultats de fonctionnement fait l'objet d'une délibération pour chacun des budgets. Les comptes de gestion du receveur sont aussi présentés et approuvés.

Fiscalité

Monsieur le Maire rappelle que les taux des taxes (habitation, foncier et foncier bâti) ont été progressivement réajustés depuis 2006 pour compenser la perte progressive de la dotation nationale de péréquation. Il indique que l'effort fiscal de la commune se rapproche de celui des communes de même catégorie mais que cette dotation est toujours nulle. Il propose de revaloriser la taxe d'habitation et le foncier bâti ; le conseil choisi de les réévaluer de 3 % :

Taxe habitation	9,25 %	au lieu de 8,98 %
Taxe foncier bâti	12,65 %	au lieu de 12,28 %
Taxe foncier non bâti	47,53 %	(inchangée)

Subventions

Les subventions 2009 sont votées à l'unanimité.

Sou des Ecoles	425 €	Fonds Solidarité Logement	50 €
Sapeurs-Pompiers	450 €	Banque alimentaire	30€
Club de l'Age d'Or	110 €	Mission locale jeunes	75 €
Comité de Fleurissement	110 €	Prévention routière	25 €
Association Patrimoine	110 €	U.N.I.C.E.F.	25€
Section Gymnastique Volontaire	110 €	Pupille école publique	15 €
A.D.M.R. des deux vallées	160 €	Bleuet de France	15 €
Amis N.D. des Conches	25 €	Comité liaison de la résistance	15 €
G.R.A.M. (Assistants maternelles)	25 €	Ligue contre le cancer	45 €
Chambre des métiers	50 €	Centre Léon Bérard	60 €
Subventions imprévues	145 €	Association handicapés physiques	15 €

Cotisations à divers organismes

CAUE	30 €	S.P.A.	45 €
Bibliothèque centrale de prêt	20 €	Hélianthe	80 €
Mutuelle Sapeurs Pompiers	10 €		

Budgets primitifs 2009

Budget primitif assainissement 2009 : afin d'équilibrer au mieux la section d'exploitation, le conseil décide l'augmentation des taxes d'assainissement et du droit de raccordement à l'égout qui n'ont pas été changés depuis l'année 2000. La prime fixe annuelle sera de 60 € au lieu de 54,88 € et la prime proportionnelle à la consommation sera de 0,66 € au lieu de 0,61 €. La participation pour raccordement à l'égout sera de 1 600,00 € à compter du 1^{er} mai 2009.

Après proposition, le budget primitif *Assainissement 2009* est adopté à l'unanimité. Il s'équilibre à 58 001,00 € en exploitation et à 106 531,00 € en investissement

Budget primitif principal 2009 : après proposition, le budget primitif *Principal 2009* est adopté à l'unanimité. Il s'équilibre à 175 483,00 € en fonctionnement et à 97 376,00 € en investissement.

Plan de relance de l'économie

Dans le cadre du plan de relance de l'économie, les collectivités locales sont incitées à augmenter leurs investissements en 2009. Celles qui s'engageront dans ce sens bénéficieront, en contrepartie, d'un retour anticipé du FCTVA, qui passera de deux années à une année. M. le Maire explique qu'il a étudié cette possibilité dès la divulgation des premières informations sur cette mesure. Mais, sortant d'une période intensive d'investissements lourds (assainissement collectif, réhabilitation du presbytère, aménagements des bâtiments et première tranche du cœur de village), la commune se trouve pénalisée car, pour en bénéficier, elle devrait programmer, pour 2009, des dépenses d'investissement de plus de 227 259 € (moyenne des investissements 2005 à 2008), ce qui représente, dans l'hypothèse des meilleures conditions de subventionnement, entre le double et le triple des possibilités de son budget. Il n'est donc pas répondu à cette opportunité.

Travaux 2009

- * Réfection monument aux Morts 7 403 € H.T. (pas de TVA sur ces travaux) subvention 1 600 € reçue.
- * Cimetière 2 930 € H.T. (subvention de 879 € dd'Etat)
- * Bâtiments: Bibliothèque municipale 3 395 € H.T. (subvention espérée de 25 % du département)
Archives mairie 3 578 € H.T. (subvention espérée de 20% de l'Etat)
- * Cuve à fioul de l'école (fuite) : un plombier sera contacté pour étudier ce problème (réparation ou changement).

Urbanisme

Un permis de construire a été délivré à M^{me} et M. François DEMARET pour la construction d'une maison individuelle sur le terrain attenant à leur habitation actuelle.

La société Foncian a présenté une demande de certificat d'urbanisme pour son terrain situé *Route des Conches*.

Société SPIE (antenne SFR au Col de France) : l'alimentation en électricité devra être réalisée en souterrain.

Questions diverses

RD 81 : après rencontre avec les services du Département, la bade de roulement de la chaussée sera refaite depuis l'impasse Combe Vigne jusqu'au début de la rue de la Fruitière, puis du début de la route du Tunnel jusqu'à la sortie sud du village ; la partie centrale (rue de la Fruitière) ne connaîtra que des réparations, dans l'attente de la réfection de la colonne d'alimentation en eau potable (le syndicat n'a encore pas programmé ce chantier en 2009).

Voirie : le « trou du cheval » (Chemin des Pierres) est réparé. Le programme 2009 portera sur la rue du Café.

Le **recensement** fait état de 205 habitants et de 107 logements, dont 77 résidences principales. Plusieurs personnes ne se sont pas fait recenser sur la commune.

L'entreprise **Famy** a commencé des travaux de réaménagement du site : remblaiement du périmètre et engazonnement. Il reste un tas de granulat pour les marchés à venir, plus un tas pour les besoins de la commune. Un dossier de fin de l'exploitation actuelle est en cours, puis un autre pour reconstituer le site à sa topographie initiale.

L'entreprise **Rivat** dispose d'une autorisation pour exploiter les matériaux stockés Vers Fay jusqu'en mai 2009 ; il est précisé qu'il ne doit pas y avoir d'apport extérieur.

Le Maire présente sommairement les propositions du **rapport Ballardur** et invite les conseillers à réfléchir sur la proposition N° 9, relative aux incitations, pour les communes, à se fusionner au sein des communautés.

Déchets : la collecte d'ordures ménagères est passée de 1 493 tonnes en 2007 à 1 436 tonnes en 2008. Cette collecte a diminué de 20 % entre 2000 et 2008, mais son coût a augmenté de 40 %.

Il est proposé (par des associations extérieures) d'adopter une position sur les **O.G.M.** : cette question et sa pertinence pourraient être discutées lors de la prochaine séance.

Les statuts de l'**Office du tourisme** sont en cours de révision, Florence Blatrix est désignée pour siéger au C.A.

Suran : la fusion avance entre les deux structures (Ain et Jura) : le siège social de la nouvelle entité serait à Gigny.

Le syndicat de collèges a voté son budget : le coût est de 60 € par élève.

Prochaine réunion à la mi-mai